

# COMMUNE DE COUZA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2020 à 18 heures  
Salle Polyvalente Robert Capdeville

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 13

- HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, RUIZ Frédéric, CHOURREU Daniel, GARCIN Patricia, DIESEN Christophe, GIEULES BONNET Colette, DUBOIS Sandrine, PLANEL Régis, GISEL Pierrick.
- Procuration : Josiane THOREAU a donné procuration à DENARNAUD Jean-Claude  
Clémence LEFEBVRE a donné procuration à SEBILLE Marie
- Absent excusé : Néant.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 25/05/2020.  
Madame Sandrine DUBOIS est élue secrétaire de séance.

### 1 – Débat d'orientation budgétaire

À l'ouverture de ce 1<sup>er</sup> Conseil Municipal issu des Élections du 15 Mars 2020 et installé officiellement le 25 Mai 2020, M. le Maire attire l'attention des conseillers Municipaux sur les contraintes qui pèsent sur le budget 2020 qui va être examiné et soumis au vote.

Les perspectives de cette année particulière suite aux inondations des 22 et 23 Janvier 2020 et aux mesures sanitaires dues au COVID 19, obligent à concentrer nos efforts d'investissements sur les reconstructions suite aux crues de 2018, 2019, 2020, et sur les opérations déjà en cours, programmées et budgétées.

La prudence est de rigueur pour pallier aux incertitudes des diverses dotations des partenaires, État, Région, Département, Communauté de Communes, Maison de santé, réorganisation des services, notamment avec la rentrée scolaire 2020-2021, et le souci de ne pas augmenter les impôts locaux.

Seul un ajustement minimum sera nécessaire pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement afin de conserver nos marges de manœuvre.

En conclusion de ces orientations Budgétaires, une année 2020 exceptionnelle, qui limite les possibilités et qui doit préparer une Année 2021 dans de meilleures conditions, Les Conseillers Municipaux expriment leurs visions de ces orientations.

Après le débat, qui ne nécessite pas de vote, M. le Maire passe au point suivant l'ordre du jour

### 2 – Fixation des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire indique que pour cette année, le taux de TH ne doit pas être voté, c'est le taux de 2019 qui est automatiquement maintenu. Seuls les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) seront votés.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation restant inchangée = 10.47 %
- Foncier bâti = 38.34 %
- Foncier non bâti = 124.78 %

Ces taux, inchangés par la commune, s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le produit attendu de fiscalité directe est évalué à 484 078 € à raison de :

- Taxe foncière bâtie 472 349 €  
- Taxe foncière non-bâtie 11 729 €  
Soit un total de 484 078 €

### 3 – Vote du BP 2020 Commune M14

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul Adjoint Chargé des finances.  
M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M14 pour l'exercice 2020 qui a été examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 849 042,43	1 628 507,28
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		220 535,15
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>1 849 042,43</b>	<b>1 849 042,43</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	260 845,38	467 518,76
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	236 083,21 135 506,17	164 916,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>632 434,76</b>	<b>632 434,76</b>

<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 481 477,19</b>	<b>2 481 477,19</b>

Monsieur le Maire procède au vote : proposition adoptée à l'unanimité.

#### **4 – Subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean-Paul Adjoint aux finances et Marie-Cindy DAMBOY Adjointe au cadre de vie et à l'action sociale. Les montants proposés sont les suivants :

ASSOCIATION	Montant attribué

<b>Culture éducation</b>	
ASCEP (école primaire)	500
Coop. Ecole Maternelle	500
Foyer Collège	500
UNSS Collège	350
<b>sports</b>	
cantarelha	200
COC Cyclo	150
COC Pétanque	250
COC Tennis	250
COES	1 500
Culturisme	75
Esperanza Tango	75
Gymnastique volontaire	150
Hand Ball	150
ARPA (Rugby)	250
Société de Chasse	100
Société de Pêche	200
ski Club Couiza - Espérazza	75
<b>Autre Association Couiza</b>	
Age Vermeil	75
FNACA	75
Amicale Sapeurs pompiers	150
<b>Associations extérieures</b>	
AFDAIM	50
Assoc, Forestière Aude	25
Aude claire	50
BTP CFA	278
FNATH	50
Jeunes Sapeurs Pompiers	75
Ligne Ferroviaire	50
Trait d'union accompagnement	50
Salicorne	75
<b>Fêtes et cérémonies</b>	
comité des fêtes	1 000
<b>total</b>	<b>7 278</b>

Il reste 2722 €uros qui pourront être attribués après Décision modificative, sur des besoins et des demandes particulières des associations.

Le chapitre des subventions sera réexaminé fin 2020 ou début 2021.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## 5 – Vote du BP 2020 Service de l'Eau M49

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif du service Eau et Assainissement de la commune M49 pour l'exercice 2020 qui a été également examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
DE FONCTIONNEMENT	DE FONCTIONNEMENT

VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	378 178,18	255 645,86
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		122 532,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	378 178,18	378 178,18

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	114 534,80	57 127,26
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	49 578,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		106 985,54
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT (3)	164 112,80	164 112,80

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	542 290,98	542 290,98
---------------------	------------	------------

Monsieur le Maire procède au vote : proposition adoptée à l'unanimité.

## 6 – Tarifs de l'eau 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de la facturation de l'eau distribuée pour l'année 2020.

Afin de pouvoir répondre aux imprévus concernant les réseaux de l'Eau et de l'Assainissement, il propose de procéder à une augmentation des tarifs, comme suit :

	Tarif 2019 par m3	Tarif 2020 par m3
Distribution eau potable		
Redevance Eau	1.54	1.63
Redevance prélèvement	0.03	0.03
Assainissement		
Redevance Assainissement	1.44	1.53
Agence de l'eau		
Redevance pollution	0.27	0.27
Redevance modernisation réseaux	0.15	0.15
<b>TOTAL</b>	<b>3.43</b>	<b>3.61</b>
<b>Abonnement par compteur</b>	<b>30</b>	<b>31.50</b>

Les propositions qui ont déjà été examinées par la commission des finances, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 7 – Vote du BP 2020 Centre de soins

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif CENTRE DE SANTE pour l'exercice 2020 déjà été examiné par la commission des finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT <b>315 300,00</b>	<b>315 300,00</b>
+		
REPORT	RESTES A REALISER 002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	<b>0,00</b>
=		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>315 300,00</b>	<b>315 300,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)	
+		
REPORT	RESTES A REALISER 001 SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
=		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		
=		
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		
	<b>315 300,00</b>	<b>315 300,00</b>

Monsieur le Maire procède au vote : proposition adoptée à l'unanimité.

## 8 – Renouvellement de la CCID

Monsieur le Maire informe que, à la suite des élections municipales, il est nécessaire d'instituer une commission communale des impôts directs. Cette commission est composée :

1 - du Maire

2 - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour une commune de – de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est rappelé que le renouvellement de la CCID est effectué par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal établit une liste de 24 personnes qui sera transmise à la Direction Générale des finances publiques.

## 9 – Travaux suite aux intempéries de janvier 2020

Dans le cadre des dégâts subis après les inondations de janvier 2020, classées en catastrophe naturelle, l'assurance de la commune rembourse les dommages sur biens immobiliers (bien assurable) pour un montant de 108 805 Euros.

Monsieur le Maire indique que des travaux de rénovation et nettoyage ont été réalisés ou sont en cours :

- nettoyage sol église et salle polyvalente Robert Capdeville
- Annexe du château : travaux divers : 29 968 euros
- Vestiaires : 14 994 euros

Des devis ont été demandés pour les réparations suivantes :

**- GYMNASSE : remplacement du sol sportif PVC**

- Agence Languedoc Roussillon : 59 280.00 Euros HT
- Soft Tennis : 68 261.00 Euros HT
- Sarl ASNE : 68 630.00 Euros HT

Le conseil Municipal décide de choisir la proposition de l'Agence Languedoc Roussillon et autorise M. le Maire à signer le devis.

Pour les biens non assurables comme la voirie, une estimation a été faite par le cabinet OPALE et des demandes de subventions ont été envoyées.

## 10 – Exonération de loyers dans le cadre du COVID

Compte tenu des circonstances et des difficultés rencontrées par les professionnels pendant la crise du Coronavirus, Monsieur le Maire propose d'exonérer d'une partie des loyers les locataires de la commune qui exercent une activité professionnelle.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'exonération des loyers suivants :

1 – Maison de Santé : exonération des loyers des mois de juillet et aout pour les locataires suivants :

- Pharmacie Alandry
- Langlois Peggy
- Cason Chantal
- cabinet podologues Gabignaud/Hérault
- infirmier Clercy Frédéric
- infirmier Utheza Aurélie
- Sage femme Loyer Brigitte
- Romon Natacha
- Infirmier Saura Jean Claude
- cabinet Infirmier Roussel/Serodes/Vazzoler

2 – Perception des Saveurs SAS SEBADEL : exonération des mois d'Avril et Mai

3 – Sté des Ducs de Joyeuse :

- exonération du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 pour le Château des Ducs de Joyeuse
- Exonération pour toute l'année 2020 des annexes.

4 – savonnerie de la Haute Vallée : exonération des mois de juillet et Aout

Soit un total de l'aide financière de 17 872.45 Euros, en soutien au secteur de soins et au secteur économique.

### RÉCAPITULATIF

		LOYER mensuel	montant exonéré	total
<b>Maison de santé</b>	pharmacie Alandry	100,00	200,00	
	Langlois Peggy	100,00	200,00	
	Cason Chantal	156,25	312,50	<b>3 785,44</b>

	Cabinet podologues Gabignaud/Hérault	159,54	319,08	
	Infirmier Clercy Frédéric	132,95	265,90	
	Infirmier Utheza Aurélie	132,95	265,90	
	Sage Femme Loyer Brigitte	260,42	520,84	
	Romon Natacha	159,26	318,52	
	Infirmier Saura Jean Claude	319,08	638,16	
	Infirmier Roussel/Serrodès/Vazzoler	372,27	744,54	
<b>Savonnerie Haute Vallée</b>		106,36	212,72	<b>212,72</b>
<b>restaurant SEBADEL</b>	Perception des saveurs	1 019,81	2 039,62	<b>2 039,62</b>
<b>Sté Duc des Joyeuse</b>	Château		10 567,23	
	Annexe usine	105,62	1 267,44	<b>11 834,67</b>
<b>TOTAL</b>				<b>17 872,45</b>

## 11 – Modification du tableau des effectifs

Suite aux propositions d'avancement de grades qui ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 25 février 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de nommer l'agent promu.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de la commune de COUIZA comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

Catégorie C

Emplois créés	Emplois supprimés
1 poste d'Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe

## 12 – Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancement de grade dans la collectivité.

Il revient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOI	GRADE	TAUX EN %
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100

## 13 – Approbation du projet de Charte du PNRCF

Monsieur le Maire rappelle que la démarche de préfiguration du Parc naturel régional Corbières -Fenouillèdes arrive à son terme.

En décembre 2014, la Région Occitanie a engagé la phase de préfiguration du Parc et en a confié l'animation à l'association de préfiguration du Parc naturel régional Corbières -Fenouillèdes, devenu syndicat mixte de préfiguration. Dans ce cadre, un important processus d'étude, d'animation et de concertation a été mené avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire pour élaborer ce projet de territoire ambitieux pour les 15 prochaines années.

Le projet de charte (constitué d'un rapport, des annexes et d'un plan du Parc) a été soumis à enquête publique du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

La charte ajustée a ensuite été adressée à l'ensemble des communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils départementaux territorialement concernés par ce projet.

Chaque collectivité et EPCI doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du Code de l'environnement).

La charte sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil Régional d'Occitanie, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministères concernés).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité:

- la charte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte et de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.

## **14 – Questions diverses**

### **1- location d'un appartement**

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement du Rez-de-chaussée de l'école élémentaire est inoccupé depuis plusieurs mois.

Il informe qu'il a reçu une demande de logement de Monsieur Baptiste FAURE et il propose d'examiner ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ce logement à Monsieur Baptiste FAURE à compter du 01/07/2020, dans les mêmes conditions que précédemment soit 1 loyer de 450 Euros et une caution équivalente à 1 mois de loyer.

### **2 – autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune pour le recouvrement des produits locaux.**

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les saisies à Tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

### **3 – crise sanitaire**

- Masques : Marie Sebillé fait le point sur les masques qui ont été achetés et qui sont nécessaires pour les personnels des écoles principalement
- Reprise des écoles : un protocole a été élaboré avec les enseignants et les parents d'élèves pour la rentrée après le confinement, et il a été assoupli.
- interdiction Salles et rassemblements maintenu jusqu'à nouvel ordre
- 14 juillet : strict minimum, gerbe + apéro dans les cafés
- AG du Hand Ball se déroulera en plein air

Monsieur le Maire adresse les plus vifs remerciements aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs municipaux. Il tient à souligner la responsabilité dont font preuve les Couizanaises et Couizanais, dans cette période particulière et aux temps incertains.

Il lève la séance à 20h00.

Vu le Maire  
Jacques HORTALA